

VILLEFRANCHE DE CONFLENT - Commune
PYRENEES-ORIENTALES
ARRETÉ DU MAIRE : AR_078_2025
ARRETE PERMANENT - AVENANT ARRETE AR_092_2023 -
STATIONNEMENT RESERVE PLACE DU GENIE

Le Maire

Considérant la délibération DE_051_2025 du 18/06/2025 par laquelle le conseil municipal acte la gratuité pour les places de parking Place du Génie, place réservée nominativement dans la limite de 12 places aux habitants permanents en fonction de la proximité géographique du domicile avec ladite place. Obligation de sortir le véhicule dès que nécessaire.

Considérant que les dispositions ci-dessus modifie l'arrêté AR 092 2023 en son article 5

ARRETE

Article 1 :

L'article 5 est modifié comme suit :

Le stationnement sera gratuit pour les places de parking Place du Génie, avec une obligation de sortir le véhicule dès que nécessaire.

Article 2 :

Tous les autres articles de l'arrêté AR_092_2023 restent inchangés.

Article 3 :

Le Maire, Le service de Police Intercommunale de Vernet-les Bains, Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de PRADES sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément aux dispositions de l'article L 122-29 du Code des Communes.

Fait en Mairie le 28 juillet 2025

Le Maire
Patrick LECROQ

